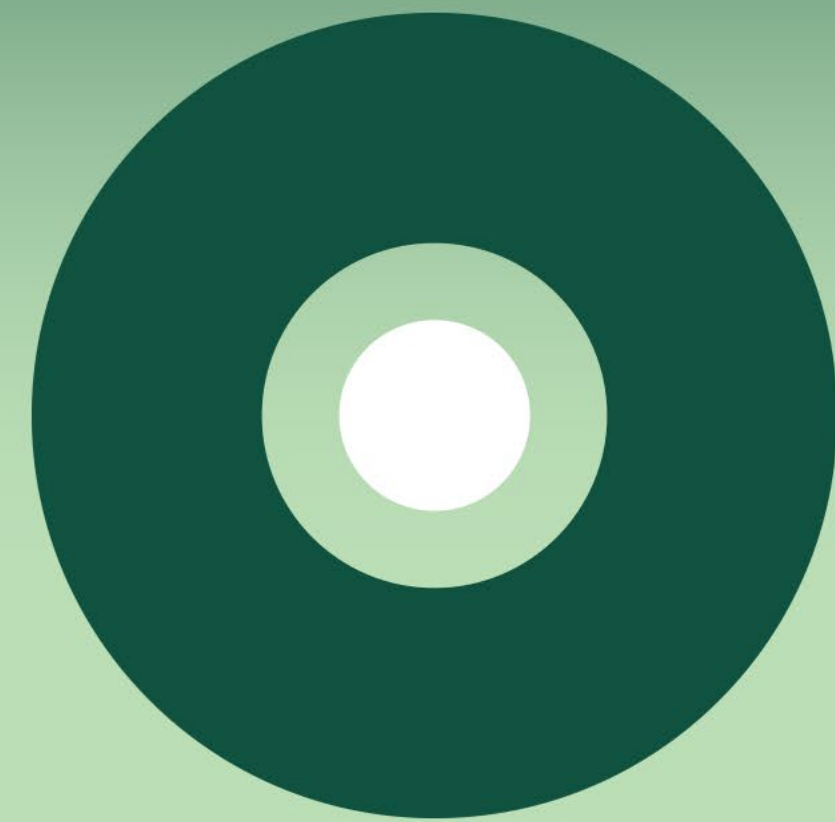


→ BUDGET 2026



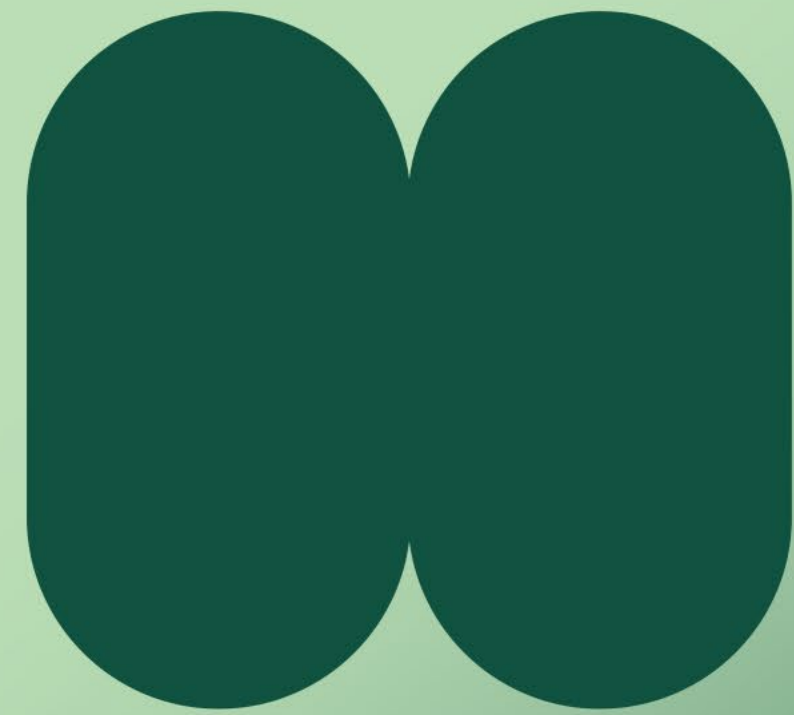


Table des matières



La parole est au maire	3
Maison unifamiliale moyenne	5
Création des sous-catégories de taxation	6
Dépôt du rôle 2026	8
Incidences types sur les comptes de taxes	9
Tarifification des coûts directs	10
Revenus	11
Dépenses	12
Considérations budgétaires	13
Tableau PTI 2026-2028	14
Tableau Budget 2026	15
Calendrier de versements	18
Conseil municipal	19





Normand
Grenier
maire de la Ville
de Charlemagne

La parole est au maire

Chère voisine et cher voisin,

Le budget 2026 de la Ville de Charlemagne est le reflet des valeurs de notre Conseil municipal, à savoir : la responsabilité, la rigueur, la créativité et la transparence. Le tout en gardant en tête la capacité de payer des contribuables. En conséquence, je vous annonce une hausse moyenne combinée, pour la maison unifamiliale moyenne, de **2,37 %**. Cet ajustement, largement inférieur à l'inflation, est composé d'une majoration de **1,69 %** du taux de taxation et d'une hausse de **0,68 %** des coûts directs par unité d'habitation.

Toujours pour la résidence unifamiliale moyenne, cela représente un montant additionnel approximatif de 14,58 \$ par versement.

Je ne peux passer sous silence la progression des valeurs de nos propriétés. En effet, l'année 2026 est associée au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennal. Celui-ci identifie une augmentation moyenne de la valeur des propriétés de **24 %**. La résidence unifamiliale moyenne passe ainsi de **373 479 \$ en 2023 à 461 600 \$ en 2026**.

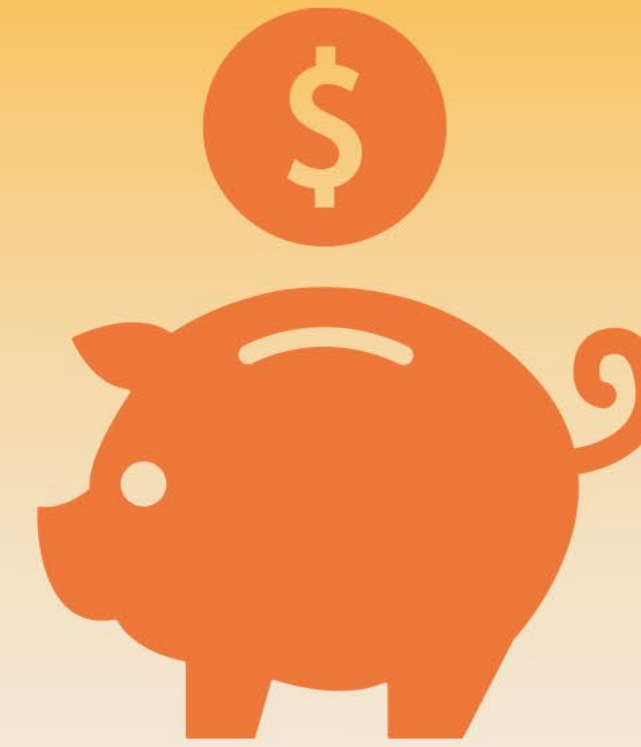
Votre propriété est assurément un placement gagnant.

Dans l'objectif de permettre une meilleure répartition du fardeau fiscal, nous avons fait preuve de créativité avec la création de sous-catégories de taxation. En usant de ce nouveau pouvoir permis par la Loi sur la fiscalité municipale, nous sommes désormais en mesure d'avoir une plus grande modulation des taux d'imposition selon le type de propriété. En clair, nous ajustons nos stratégies fiscales en fonction du type de développement en cours, notamment la densification de l'axe du boulevard Céline-Dion.

Une augmentation des investissements dans nos infrastructures ainsi que la bonification des services à la population caractérisent le cadre financier 2026. En conséquence, la croissance des dépenses d'exploitation associée à l'administration est de **2 %**, celle de la vie citoyenne de **7 %** et celle du développement territorial de **16 %**.

Il s'agit d'un budget responsable, équitable et cohérent avec notre réalité.

Normand Grenier
maire de la Ville de Charlemagne



Maison unifamiliale moyenne

▲ **1,69** % Taux de taxation (+) ▲ **0,68** % Coûts directs

▲ **2,37** %

Hausse du compte de taxes d'une maison unifamiliale moyenne

▲ 3,3 % d'inflation
(province du Québec, septembre 2025)



Création des sous-catégories **de taxation**

En 2026, le Conseil municipal innove en se dotant de sous-catégories de taxation.

Grâce à cette approche plus flexible, cela nous permet d'être mieux alignés avec la diversité des réalités immobilières présentes sur notre territoire. Nous nous assurons donc d'une meilleure répartition du fardeau fiscal.



Taux de taxation

Par cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur

Taux
2025

Taux
2026

		Taux 2025	Taux 2026
Catégorie résiduelle (taux de base)		0,5211 \$	0,6514 \$
Catégorie immeubles 6 logements et plus		0,6930 \$	– \$
Sous-catégorie des immeubles 1 à 3 logements	NOUVEAU	– \$	0,4364 \$
Sous-catégorie des immeubles 4 à 5 logements	NOUVEAU	– \$	0,4364 \$
Sous-catégorie des immeubles 6 à 9 logements	NOUVEAU	– \$	0,5732 \$
Sous-catégorie des immeubles 10 à 79 logements	NOUVEAU	– \$	0,6514 \$
Sous-catégorie des immeubles 80 logements et plus	NOUVEAU	– \$	0,6514 \$
Catégorie des immeubles non résidentiels et industriels de moins de 2 M\$*	NOUVEAU*	2,2928 \$	1,9151 \$
Catégorie des immeubles non résidentiels et industriels de plus de 2 M\$*	NOUVEAU*	2,2928 \$	2,3404 \$
Catégorie des terrains vagues desservis		1,5633 \$	2,6056 \$

* Les taux de taxes par tranche de valeur d'évaluation.

Dépôt du rôle 2026

La résidence unifamiliale moyenne

2023
373 479 \$ → 2026
461 600 \$

Augmentation de ▲ 24 %

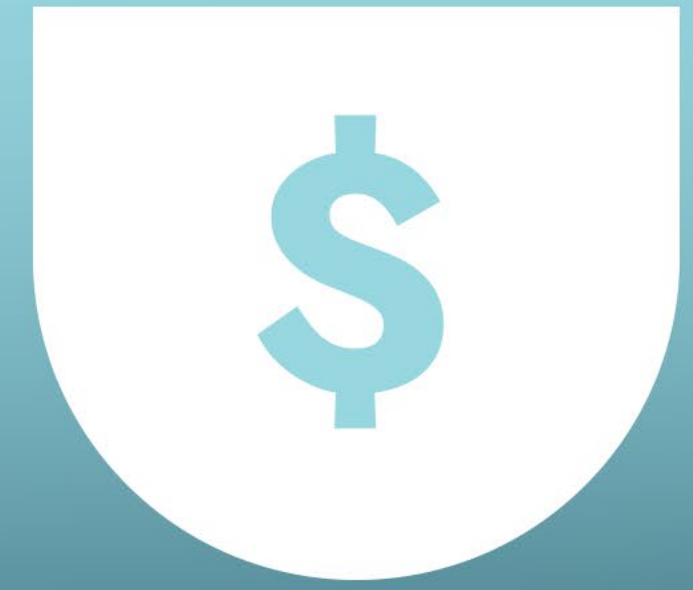
Le condo moyen

2023
279 720 \$ → 2026
358 138 \$

Augmentation de ▲ 28 %

VISITEZ NOTRE SITE WEB POUR EN SAVOIR PLUS





Incidences types sur le compte de taxes

D'une maison
unifamiliale moyenne

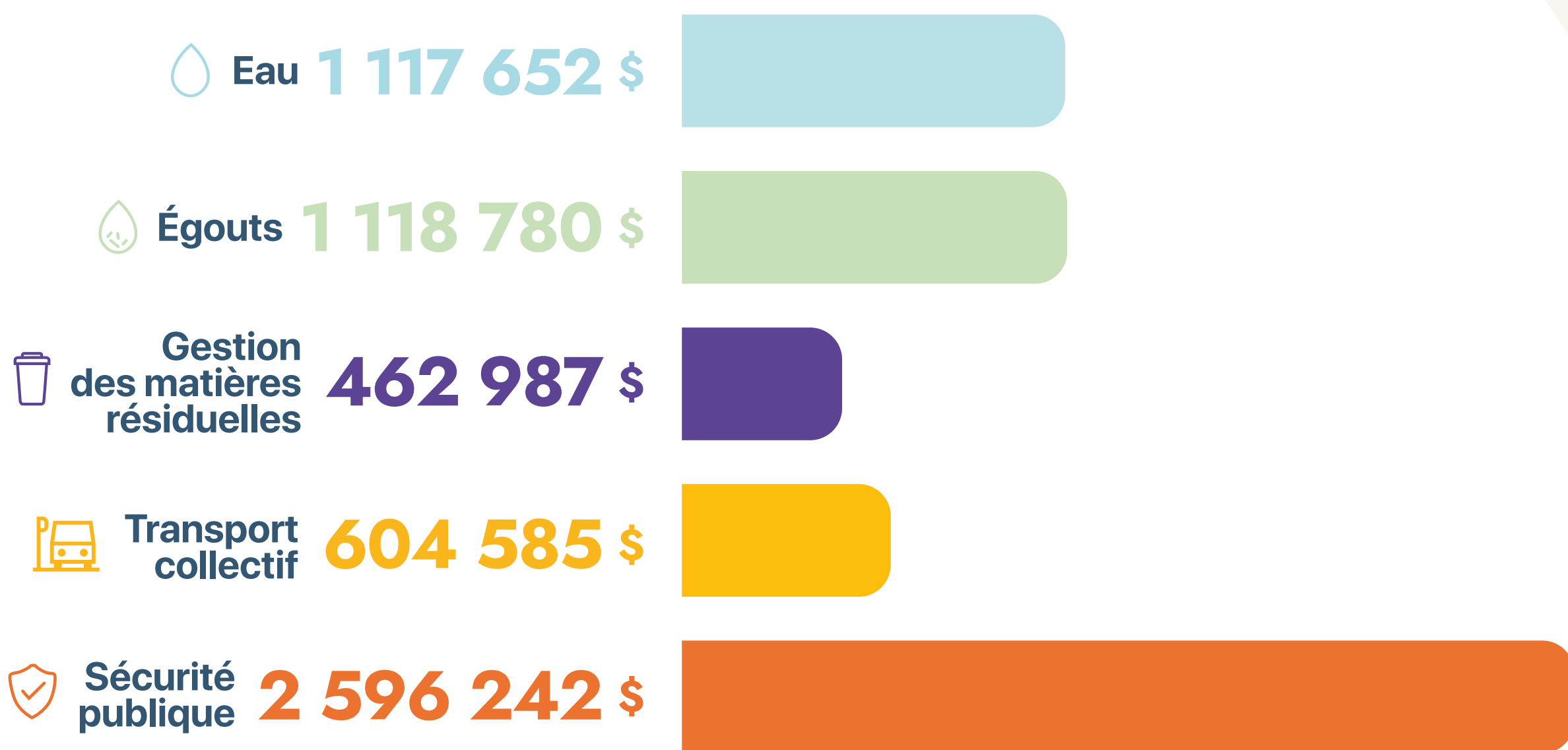
72,90 \$/an
d'augmentation
donc 14,58 \$/versement

D'un immeuble
moyen de 6 logements

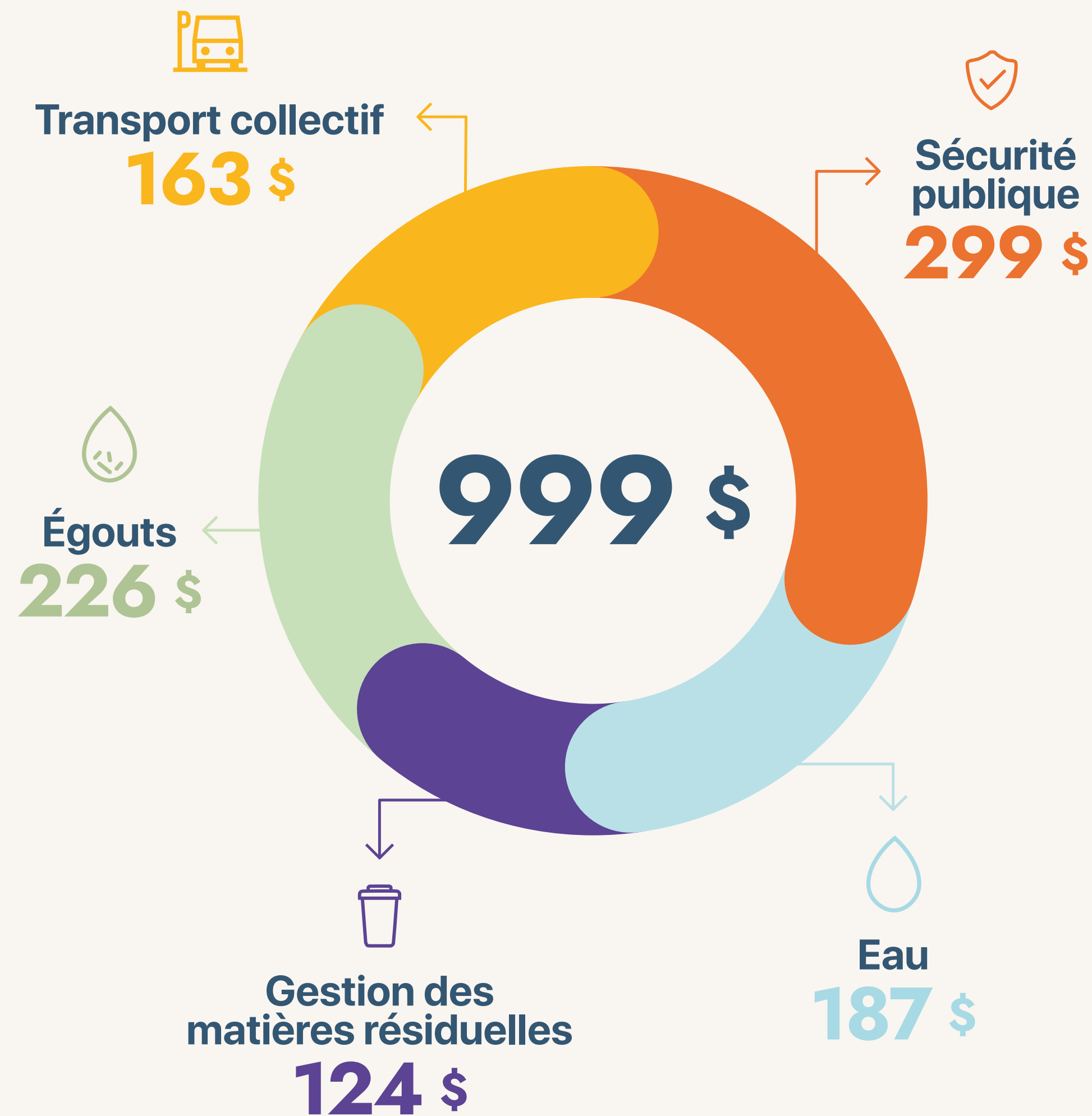
379,31 \$/an
d'augmentation,
donc 5,27 \$/mois/unité

Tarification

des coûts directs par logement/local*



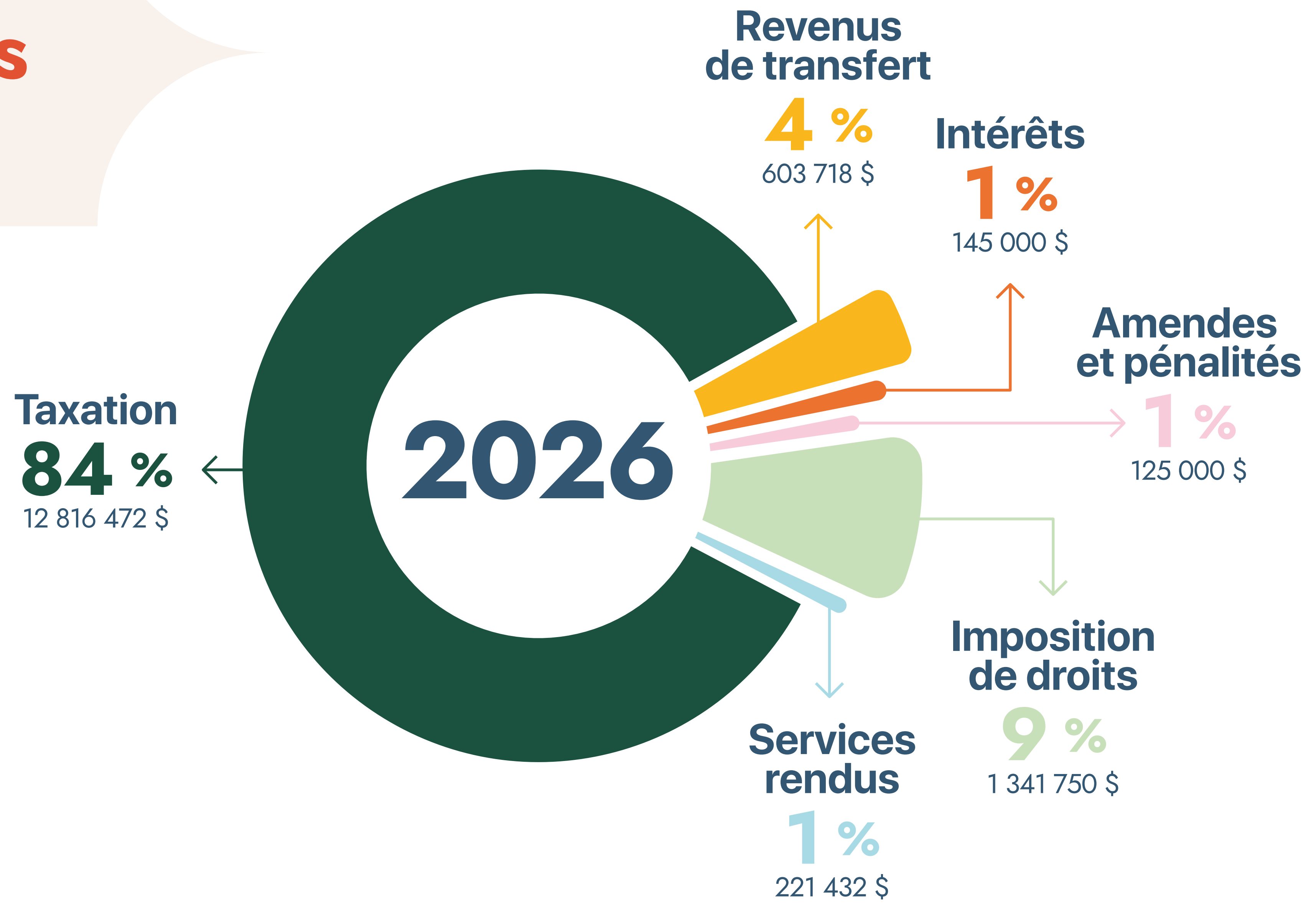
Total des services directs en 2026 **5 900 246 \$**



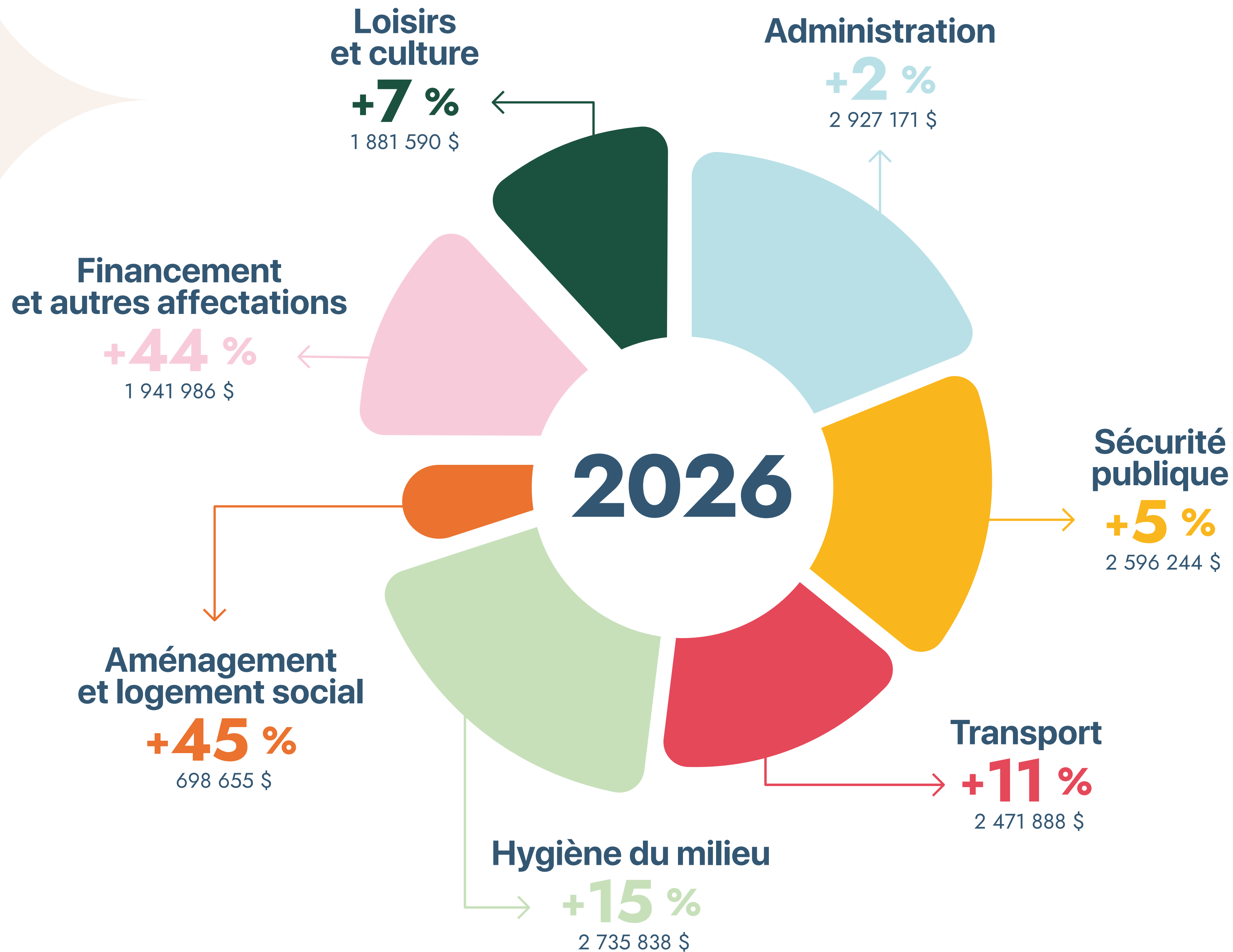
* Les coûts directs ne sont pas systématiquement refacturés à 100 % à l'unité (règlement 01-241-26).

Revenus

(composition)



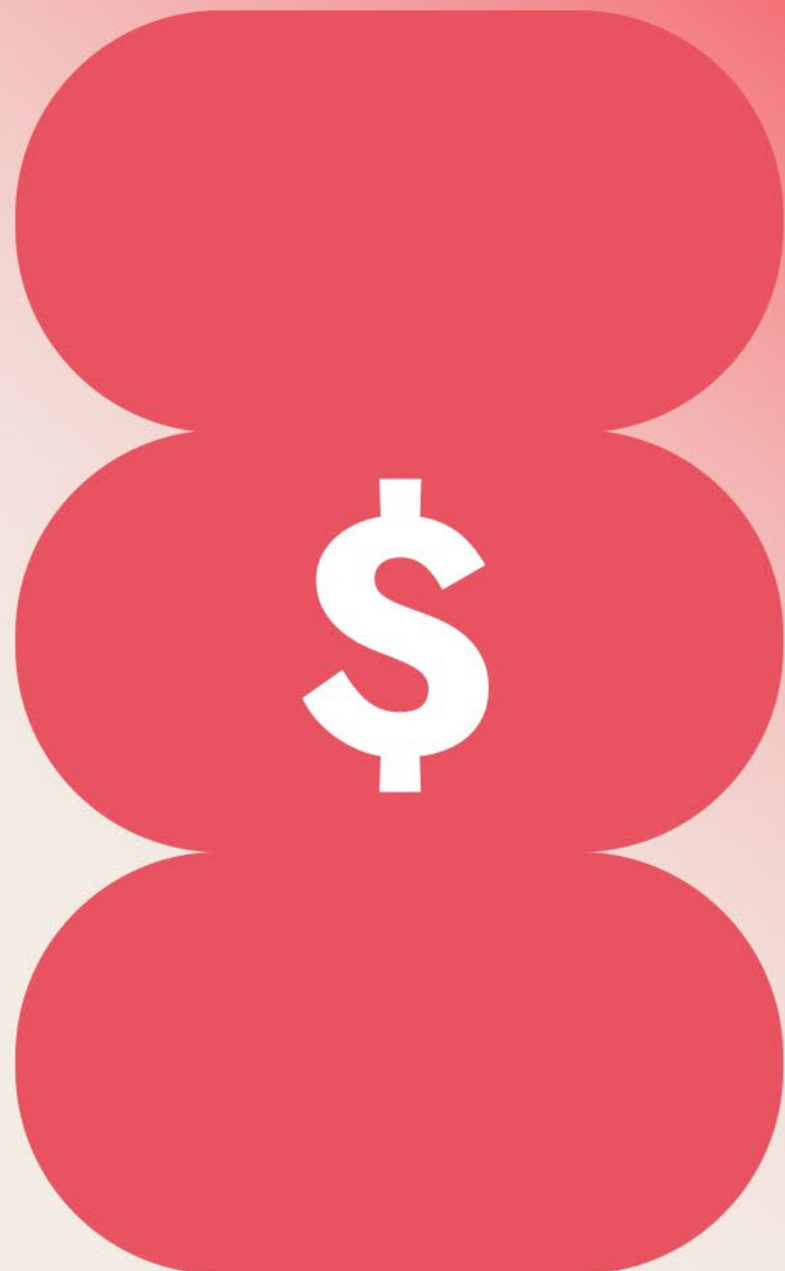
Dépenses





Considérations budgétaires

Faits saillants



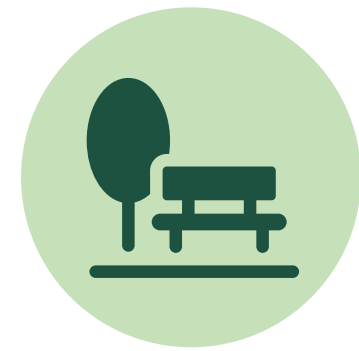
Investissements importants dans l'entretien des infrastructures



Répartition plus équitable du fardeau fiscal avec l'adoption de sous-catégories de taxation



Bonification de la programmation Vie citoyenne



Investissements importants dans nos parcs et espaces verts

Programme triennal d'immobilisation

2026

	Investissements (\$)	Subventions (\$)	%	Ville (\$)
Bâtiments	18 154 000	5 667 400	31	12 486 600
Équipements et machinerie	1 159 000	–	0	1 159 000
Parcs et espaces verts	2 235 000	–	0	2 235 000
Infrastructure	1 625 000	–	0	1 625 000
Total	23 173 000	5 667 400		17 505 600

2027

Bâtiments	350 000	–	0	350 000
Équipements et machinerie	373 000	–	0	373 000
Infrastructure	9 995 000	3 950 000	40	6 045 000
Total	10 718 000	3 950 000		6 768 000

2028

Bâtiments	8 800 000	3 040 000	35	5 760 000
Équipements et machinerie	350 000	–	0	350 000
Parcs et espaces verts	250 000	–	0	250 000
Infrastructure	2 500 000	1 250 000	50	1 250 000
Total	11 900 000	4 290 000		7 610 000

BUDGET 2026 (1/3)

Revenus

2025

2026

Revenus taxes sur la valeur foncière	7 558 563 \$	8 689 281 \$
Revenus taxes une autre base	3 825 443 \$	4 086 217 \$
Paiements tenant lieu de taxes	61 339 \$	40 974 \$
Services rendus	274 440 \$	221 432 \$
Imposition de droits	690 000 \$	1 341 750 \$
Amendes et pénalités	135 000 \$	125 000 \$
Intérêts	150 000 \$	145 000 \$
Revenus de transfert	836 237 \$	603 718 \$
TOTAL	13 531 022 \$	15 253 372 \$

BUDGET 2026 (2/3)

Dépenses de fonctionnement

2025

2026

Administration générale	2 857 280 \$	2 927 171 \$
Sécurité publique	2 473 954 \$	2 596 244 \$
Transport	2 223 192 \$	2 471 888 \$
Hygiène du milieu	2 383 648 \$	2 735 838 \$
Santé et bien être	50 893 \$	68 144 \$
Aménagement, urbansime et développement	430 147 \$	630 511 \$
Loisirs	1 379 867 \$	1 453 551 \$
Arts et culture	385 215 \$	428 039 \$
Frais de financement	439 477 \$	563 802 \$
Amortissement	1 964 500 \$	2 078 245 \$
TOTAL	14 588 173 \$	15 953 433 \$

BUDGET 2026 (3/3)

Affectations

	2025	2026
Amortissements	(1 964 500) \$	(2 078 245) \$
Prêts, placements de portefeuille	(4 500) \$	(4 500) \$
Remboursement dette à long terme	842 600 \$	859 000 \$
Affectation activité d'investissement	115 339 \$	115 339 \$
Affectation réserve financière et fonds réservés	(46 090) \$	408 345 \$
TOTAL	(1 057 151) \$	(700 061) \$
TOTAL	13 531 022 \$	15 252 372 \$

Calendrier de versements

- > Le compte de taxes annuel est produit et envoyé une seule fois, en janvier.
- > Pour l'année 2026, il est payable en cinq versements;

Versements payables :

- **En personne**, à l'Hôtel de Ville (2, boulevard Céline-Dion, Charlemagne), via Interac (débit seulement), chèque et argent comptant
- **Par la poste** (chèque à l'attention de Ville de Charlemagne)
- Via votre **institution financière**





Conseil municipal

Crédit photo : Annie Garofano

Normand Grenier
Maire de la Ville
de Charlemagne

- Claudia D'Asti | Conseillère municipale du district 1
- Luc S. Sénat | Conseiller municipal du district 2
- Sylvain Crevier | Conseiller municipal du district 3

- Josée Paquette | Conseillère municipale du district 4
- Lucie Gaudreault | Conseillère municipale du district 5
- Joe Falci | Conseiller municipal du district 6



CHARLEMAGNE